

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 79-0339/PR/RI portant approbation du budget prévisionnelle d'Electricité de Djibouti

n° 79-0339/PR/RI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DES RÉGIES INDUSTRIELLES

Date de publication
27 mars 1979

Numéro JO
n° 4 du 14/10/1979

Date du numéro
14 octobre 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvé le budget prévisionnel d'Electricité de djibouti pour 1979 et arrêté : — Pour la partie exploitation, à 2 284 250 000 FD pour les charges et à 2314 200 000 FD pour les produits. — Pour les opérations en capital à 1 186 950.000 FD pour les dépenses et à 1275 000 000 FD pour les recettes : — Le bénéfice d'exploitation prévisible s'élève à 29 950 000 FD.